



COMMUNIQUE

IDENTIFICATION DES COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES (TRANSITAIRES) EXERCANTS DANS LA FILIERE CAFE-CACAO

CAMPAGNE 2017-2018

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession de commissionnaire en Douane Agrée (Transitaire) dans la filière café-cacao au cours de la campagne 2017-2018, à déposer leur dossier de demande d'identification au Conseil du Café Cacao, sis au 20^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, à compter du 24 juillet 2017 au 25 août 2017 délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Les frais de dossier fixés à cent mille cent (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, par versement bancaire sur le numéro **du compte ecobank N°CI059 01001-121207317305-02 intitulé le Conseil du café-cacao-Agrément**.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 29 41/ 20 25 69 64

La Direction Générale